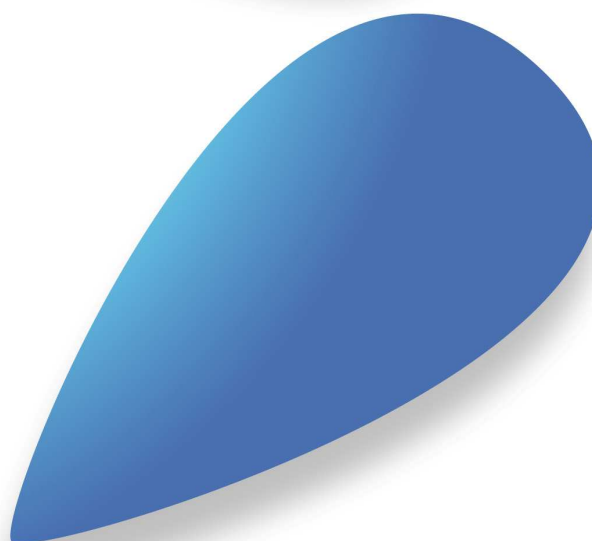
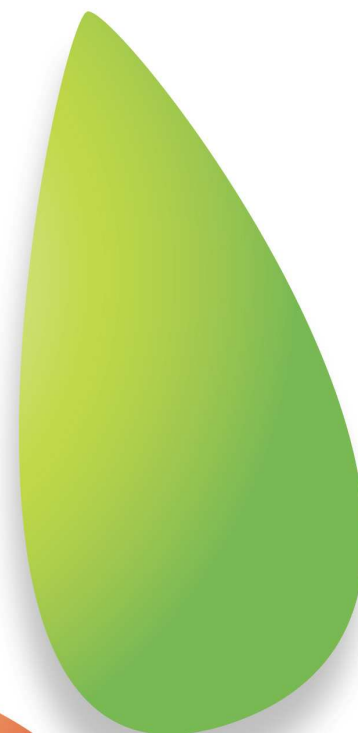
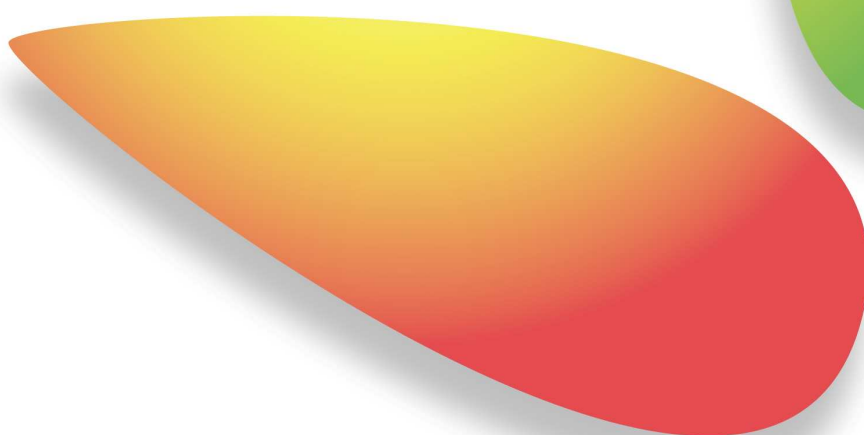


Gestionnaire du Réseau de Distribution

CATALOGUE DES PRESTATIONS



www.reseau-gds.fr

Version du 01 janvier 2012

PREAMBULE

GENERALITES

Le présent catalogue présente les prestations ouvertes aux clients et aux fournisseurs de gaz naturel sur la zone de desserte du GRD Réseau GDS. Il est évolutif afin de s'adapter aux besoins des acteurs du marché.

Il est applicable et se substitue au précédent dès sa publication sur le site internet du GRD Réseau GDS.

Le catalogue des prestations comporte deux parties :

- la première correspond aux prestations de base, couvertes par le tarif d'acheminement,
- la seconde mentionne les prestations facturées, à l'occasion de leur réalisation (prestation à l'acte), ou périodiquement (prestation récurrente).

Les différentes prestations, classées par famille, figurent dans un tableau en annexe. A chaque prestation est associé un code qui sera notamment utilisé lors de la facturation.

Chaque prestation comporte :

- une description sommaire,
- l'accès à la prestation,
- les références réglementaires éventuelles,
- un engagement de réalisation,
- le segment de clientèle concerné,
- le prix de la prestation lorsqu'elle est facturée (ou l'indication que le prix fait l'objet d'un devis).

ACCES A LA PRESTATION

Les prestations peuvent être demandées :

- par le fournisseur, pour son propre compte ou pour le compte du client final,
- par le client ayant conclu un CLD (Contrat de Livraison Direct) avec le GRD Réseau GDS,
- par un tiers (pour quelques unes d'entre elles).

ENGAGEMENT DE REALISATION

Cet engagement correspond au délai maximal dans lequel le GRD Réseau GDS s'engage à exécuter la prestation, dans les conditions normales de réalisation. Il est exprimé en jours ouvrés, allant du lundi au vendredi hors jours fériés.

Il est précisé que le planning des rendez-vous d'une journée est clos la veille à 12 heures. Une option « express » est proposée, sous réserve que le GRD Réseau GDS soit en mesure de pouvoir l'assurer. La prestation fait alors l'objet d'une majoration de prix.

SEGMENT DE CLIENTELE

Il est conforme au découpage retenu pour la rémunération de l'acheminement du gaz naturel :

- segment T1 : clients consommant moins de 6.000 kWh/an,
- segment T2 : clients dont la consommation se situe entre 6.000 et moins de 300.000 kWh/an,
- segment T3 : clients dont la consommation se situe entre 300.000 et moins de 5.000.000 kWh/an,
- segment T4 (et TP) : clients dont la consommation est supérieure à 5.000.000 kWh/an.

CONDITIONS FINANCIERES

Les prix mentionnés au présent catalogue s'appliquent à l'ensemble des fournisseurs et des clients, qu'ils aient ou non fait valoir leur éligibilité, en fonction du segment de clientèle concerné. Les prestations sont facturées par le GRD Réseau GDS au demandeur.

Ces prix sont hors taxes et sont revalorisés périodiquement en fonction de l'évolution des coûts du GRD Réseau GDS (main d'œuvre, fournitures, ...) et des dispositions législatives et réglementaires susceptibles d'avoir une répercussion sur ces coûts.

Des frais sont appliqués par le GRD Réseau GDS en cas d'annulation tardive de la demande de prestation (moins de 2 jours ouvrés avant la date programmée).

Lorsqu'une intervention nécessitant un déplacement n'a pu être réalisée par le GRD Réseau GDS du fait du fournisseur ou du client (absence du client par exemple), le GRD Réseau GDS programme un nouveau rendez-vous avec le client. Le fournisseur est informé de la nouvelle date de rendez-vous. Si l'intervention n'a pu être réalisée une nouvelle fois du fait du fournisseur ou du client, le demandeur en est informé et la demande est clôturée. Tout déplacement inutile réalisé par le GRD Réseau GDS donne lieu à la facturation de frais d'absence au rendez-vous (prestation « Déplacement sans intervention »).

Lorsqu'une intervention programmée ou demandée par le fournisseur, pour laquelle la présence du client a été requise, n'est pas exécutée du seul fait du GRD Réseau GDS, ce dernier verse au fournisseur une indemnité qui correspond au montant de la prestation « Déplacement sans intervention ».

Le fournisseur demande par écrit, dans un délai maximal de 90 jours calendaires suivant la date d'intervention programmée, le règlement de cette indemnité auprès du GRD Réseau GDS.

L'annulation effectuée par le GRD Réseau GDS au moins 2 jours ouvrés avant l'intervention programmée n'ouvre pas droit pour le fournisseur au bénéfice de l'indemnité.

SOMMAIRE DES PRESTATIONS

1) PRESTATIONS DE BASE (incluses dans le tarif d'acheminement)

RUBRIQUE	PAGE
Continuité de l'acheminement et de la livraison	8
Pression disponible standard	8
Pouvoir calorifique	8
Information sur travaux avec coupure programmée	9
Numéro de sécurité 24h/24	9
Intervention de sécurité 24h/24	10
Intervention de dépannage et de réparation	10
Vérification Périodique d'Etalonnage (VPE) des compteurs et des convertisseurs de volume de gaz	11
Continuité de comptage et de détente	11
Relevé cyclique	12
Annonce passage releveur	12
Auto relevé	12
Changement de fournisseur sans déplacement	13
Mise hors service avec détachement contractuel	13
Rendez-vous téléphonique gaz	14
Contrôle des branchements privés en immeubles collectifs	14
Diagnostic de l'installation intérieure inactive depuis plus de six mois	15

2) PRESTATIONS FACTUREES

RUBRIQUE	PAGE
Mise en service sans déplacement	16
Mise en service avec déplacement	17
Mise en service poste de détente comptage avec convertisseur de volume de gaz	18
Mise hors service pour travaux (hors installations collectives d'immeubles)	19
Rétablissement après mise hors service pour travaux (hors installations collectives d'immeubles)	19
Mise hors gaz temporaire installation collective : mise à disposition de la conduite pour travaux	20
Remise en gaz installation collective suite à travaux sur la conduite	20
Interruption de livraison pour impayé	21
Prise de règlement	21
Rétablissement suite à interruption de livraison pour impayé	22
Relevé spécial pour changement de fournisseur	22
Relevé spécial sans changement de fournisseur	23
Vérification index de relève sans déplacement	23
Accès en temps réel pour le client à ses consommations	24
Contrôle visuel du comptage	24
Contrôle en laboratoire d'un équipement de comptage	25
Changement de compteur	26
Changement de fréquence de relève	26
Fréquence de relève supérieure à la fréquence standard	27
Changement de tarif d'acheminement	27
Etude technique	28
Réalisation de raccordement	28
Changement de porte de coffret	29
Modification ou déplacement de branchement	29

RUBRIQUE	PAGE
Mise hors exploitation branchement	29
Prise en main du produit gaz	30
Surveillance de l'installation intérieure enterrée en domaine privé	30
Prestation de protection cathodique de l'installation intérieure en domaine privé	31
Intervention sur le poste de livraison propriété client	31
Enquête	32
Intervention « express »	32
Déplacement sans intervention	33
Frais de dédit pour annulation tardive avant intervention programmée	33
Mise à disposition pression non standard	34
Redevance de location de compteur (seul)	35
Location (ou vente) de matériels de détente	36 - 37

ANNEXE : SYNTHÈSE DES PRESTATIONS PAR FAMILLE

FAMILLE DE PRESTATION	PAGE
SECURITE	38
QUALITE DE L'ACHEMINEMENT	38
MISE EN / HORS SERVICE AVEC DEPLACEMENT	38
GESTION CONTRACTUELLE	38
INTERVENTIONS POUR TRAVAUX	39
INTERVENTIONS POUR IMPAYES	39
RELEVE	39
VERIFICATION DES APPAREILS DE COMPTAGE	40
RACCORDEMENT	40
PRESTATIONS DE SERVICE LIEES A LA LIVRAISON DE GAZ	40
AUTRES PRESTATIONS A L'ACTE	41
PRESTATIONS RECURRENTES	41

1) PRESTATIONS DE BASE (incluses dans le tarif d'acheminement)

CONTINUITE DE L'ACHEMINEMENT ET DE LA LIVRAISON

Description

Assurer la continuité de l'acheminement et de la livraison jusqu'aux conditions climatiques extrêmes suivantes :

- hiver très froid tel qu'il s'en produit statistiquement un tous les 50 ans,
- température extrêmement basse pendant une période de 3 jours consécutifs au maximum, telle qu'il s'en produit statistiquement une tous les 50 ans.

Accès à la prestation

Cette prestation ne requiert pas de demande spécifique.

Références réglementaires

Décret du 19 mars 2004 relatif aux obligations de service public dans le secteur du gaz.

Options tarifaires concernées

Toutes.

PRESSIION DISPONIBLE STANDARD

Description

Pression minimale disponible sur les réseaux de distribution en amont du poste de livraison :

- 6 bar en Moyenne Pression de type C,
- 1 bar en Moyenne Pression de type B,
- 15 mbar en Basse Pression.

Accès à la prestation

Cette prestation ne requiert pas de demande spécifique.

Options tarifaires concernées

Toutes.

POUVOIR CALORIFIQUE

Description

Le GRD Réseau GDS s'assure que le pouvoir calorifique supérieur se situe dans la fourchette réglementaire. Pour le gaz de type H, le PCS doit se situer entre 10,7 et 12,8 kWh/m³(n).

NB : Le GRD Réseau GDS n'achemine pas de gaz de type B.

Accès à la prestation

Cette prestation ne requiert pas de demande spécifique.

Références réglementaires

Arrêtés du 16 septembre 1977 et du 28 mars 1980.

Options tarifaires concernées

Toutes.

INFORMATION SUR TRAVAUX AVEC COUPURE PROGRAMMEE

Description

Information préalable de l'autorité concédante, des clients et des fournisseurs avant travaux entraînant une interruption de la livraison du gaz.

Accès à la prestation

Cette prestation relève de l'initiative du GRD Réseau GDS. Elle ne requiert pas de demande spécifique.

Références réglementaires

Décret du 19 mars 2004 relatif aux obligations de service public dans le secteur du gaz.

Engagement de réalisation

Le GRD Réseau GDS communique les dates et heures de l'interruption du service au moins 5 jours calendaires à l'avance.

Options tarifaires concernées

Toutes.

NUMERO DE SECURITE 24H/24

Description

Mise à disposition d'un numéro dédié à la sécurité pour les appels de tiers pour odeur de gaz ou dépannage, accessible 24h/24 tous les jours de l'année. Ce numéro figure sur la facture du fournisseur et dans l'annuaire téléphonique.

Accès à la prestation

Cette prestation ne requiert pas de demande spécifique.

Références réglementaires

Arrêté du 13 juillet 2000.

Options tarifaires concernées

Toutes.

INTERVENTION DE SECURITE 24H/24

Description

Intervention en cas d'appel pour odeur de gaz, incendie, explosion dans les meilleurs délais pour mise hors danger des personnes et des biens.

Accès à la prestation

Cette prestation est demandée au GRD Réseau GDS par un client ou un tiers.

Références réglementaires

Arrêté du 13 juillet 2000 portant règlement de sécurité de la distribution de gaz combustible par canalisations.

Engagement de réalisation

Déplacement, à tout moment, sur les lieux mentionnés par l'appel dans les meilleurs délais.

Options tarifaires concernées

Toutes.

INTERVENTION DE DEPANNAGE ET DE REPARATION

Description

Déplacement en cas de manque de gaz ou de bruit anormal notamment.

Cause liée à un équipement propriété du GRD Réseau GDS : réparation provisoire ou définitive, prise en charge financière par le GRD Réseau GDS.

Cause liée à un équipement propriété du client : mise en sécurité, remise en service, dépannage ou réparation sans démontage pris en charge par le GRD Réseau GDS. Sur demande du client, l'intervention d'une équipe de renforts pour remise en service, dépannage ou réparation, démontage, intervention sur pièce défectueuse ou remplacement d'une telle pièce sera facturée.

Lorsque l'intervention pour dépannage est répétitive et est due à un problème sur l'installation privative du client, le premier dépannage est gratuit, mais les interventions suivantes pourront être facturées par le GRD Réseau GDS, quel que soit le régime de propriété du poste. Préalablement, le GRD Réseau GDS aura informé le client de la nature du problème sur son installation intérieure et comment il peut y remédier.

Accès à la prestation

Cette prestation est demandée au GRD Réseau GDS par un client ou son fournisseur.

Engagement de réalisation

Déplacement dans les 4 heures en cas de dépannage, sauf délai plus long convenu avec le client.

Options tarifaires concernées

Toutes.

VERIFICATION PERIODIQUE D'ETALONNAGE (VPE) DES COMPTEURS ET DES CONVERTISSEURS DE VOLUME DE GAZ

Description

Cette opération vise à vérifier la justesse des appareils de mesure.

Pour les compteurs : coupure, dépose, vérification par un laboratoire agréé (compteurs à pistons rotatifs et à turbine) ou remplacement par un compteur neuf (compteurs à parois déformables), repose, remise en service.

Pour les convertisseurs de volume : vérification annuelle de bon fonctionnement conformément à la réglementation en vigueur.

En cas de réparation d'un équipement propriété client, les frais de réparation sont facturés au client, ainsi que la nouvelle vérification primitive sur site si la réparation concerne le convertisseur de volume de gaz (cf dans ce cas la rubrique « Mise en service poste de détente comptage avec convertisseur de volume de gaz »). La mise à disposition d'un compteur provisoire pendant la durée de la VPE ou de travaux de réparation sera facturée selon la prestation « Redevance de location de compteur ».

Remarque : tout mois de location commencé sera facturé (pas de calcul prorata temporis).

Accès à la prestation

Cette prestation relève de l'initiative du GRD Réseau GDS. Elle ne requiert pas de demande spécifique.

Références réglementaires

Selon prescriptions du décret du 6 septembre 1972 et prescriptions propres à chaque type de matériel.

Engagement de réalisation

Compteurs à parois déformables : contrôle tous les 20 ans (dans la pratique, le GRD Réseau GDS remplace le compteur de 20 ans par un compteur neuf).

Compteurs à pistons rotatifs et à turbine : contrôle tous les 5 ans.

Convertisseurs de volume de gaz : contrôle annuel.

Options tarifaires concernées

Toutes.

CONTINUE DE COMPTAGE ET DE DETENTE

Description

Mise à disposition et remplacement des équipements de comptage et de détente défectueux pour les débits inférieurs à 16 m³/h.

Remplacement des équipements de comptage et de détente défectueux quand ils sont en location.

Accès à la prestation

Cette prestation relève de l'initiative du GRD Réseau GDS. Elle ne requiert pas de demande spécifique.

Engagement de réalisation

Délai : 5 jours ouvrés sous réserve de disponibilité des matériels.

Options tarifaires concernées

Toutes.

RELEVÉ CYCLIQUE

Description

- Relevé annuel ou semestriel pour T1/T2.
- Relevé mensuel pour T3.
- Relevé mensuel ou télérelevé journalier pour T4 et TP.

Un relevé par le GRD Réseau GDS est obligatoire au moins une fois par an pour T1/T2.

Si le relevé obligatoire est impossible en cyclique, il est réalisé hors tournée programmée de relève et facturé (cf dans ce cas la rubrique « Relevé spécial sans changement de fournisseur »).

Accès à la prestation

Cette prestation relève de l'initiative du GRD Réseau GDS. Elle ne requiert pas de demande spécifique.

Options tarifaires concernées

Toutes.

ANNONCE PASSAGE RELEVEUR

Description

Pour les clients dont les index du compteur ne sont pas accessibles lors d'un premier passage, communication de la date et heure de passage du releveur.

Accès à la prestation

Cette prestation relève de l'initiative du GRD Réseau GDS. Elle ne requiert pas de demande spécifique.

Options tarifaires concernées

T1 - T2.

AUTO RELEVÉ

Description

Le client peut communiquer au GRD Réseau GDS par carte T, téléphone, Internet son index compteur en cas de compteur non accessible et s'il est absent lors du passage du releveur. Il faut cependant que le GRD Réseau GDS puisse accéder au compteur au moins une fois par an, faute de quoi le client doit accepter un relevé hors tournée qui lui sera facturé via le fournisseur (prestation « Relevé spécial sans changement de fournisseur »).

Accès à la prestation

Cette prestation ne requiert pas de demande spécifique.

Options tarifaires concernées

T1 - T2.

CHANGEMENT DE FOURNISSEUR SANS DEPLACEMENT

Description

Rattachement d'un point de comptage et d'estimation au périmètre du contrat d'acheminement d'un fournisseur lorsqu'un client déjà alimenté en gaz opte pour un nouveau fournisseur.

Ce rattachement s'effectue sans déplacement d'agent.

Pour les clients à relevé annuel ou semestriel, le changement de fournisseur est enregistré avec un index calculé par le GRD Réseau GDS, en fonction :

- d'un index communiqué par le nouveau fournisseur (l'index transmis est pris en compte dans le calcul)
- ou de l'historique de consommation.

Pour les clients équipés d'un dispositif de télérelève, le changement de fournisseur est enregistré avec un index relevé à distance.

Accès à la prestation

Cette prestation est demandée au GRD Réseau GDS par un fournisseur.

Options tarifaires concernées

Prestation offerte uniquement pour les sites à relève annuelle, semestrielle ou journalière.

Cette prestation n'est pas accessible pour les sites à relève mensuelle, pour lesquels la prestation « Relevé spécial pour changement de fournisseur » s'applique.

MISE HORS SERVICE AVEC DETACHEMENT CONTRACTUEL

Description

Détachement d'un point de comptage et d'estimation du périmètre d'un contrat d'acheminement d'un fournisseur. Le GRD Réseau GDS se déplace et assure la mise hors service de l'installation avec fermeture et plombage du robinet compteur et relevé de l'index de clôture.

La dépose ou non du compteur reste à l'initiative du GRD Réseau GDS.

Si le client indique au fournisseur avoir déjà quitté le logement et si le compteur est inaccessible, le fournisseur recueille les éléments qui permettront au GRD Réseau GDS d'accéder à l'installation (coordonnées d'un contact, éventuellement code d'accès à l'immeuble, etc...).

Accès à la prestation

Cette prestation est demandée au GRD Réseau GDS par un fournisseur.

Engagement de réalisation

Délai : 5 jours ouvrés.

Options tarifaires concernées

Toutes.

RENDEZ-VOUS TELEPHONIQUE GAZ

Description

Prise de rendez-vous téléphonique pour étude, sans déplacement de technicien.

Concerne les raccordements, les déplacements d'ouvrages, et autres opérations techniques nécessitant une étude.

Accès à la prestation

Cette prestation est demandée au GRD Réseau GDS par un fournisseur, un client ou un tiers (bureau d'étude, maître d'ouvrage du bâtiment...).

Engagement de réalisation

5 jours ouvrés.

Options tarifaires concernées

Toutes.

CONTROLE DES BRANCHEMENTS PRIVES EN IMMEUBLES COLLECTIFS

Description

Contrôle des installations de gaz à usage collectif, comprises entre l'organe de coupure générale placé à l'extérieur de l'immeuble (article 13.1° de l'Arrêté du 2 août 1977 modifié), et les robinets de compteurs, quelle que soit la situation de ceux-ci. Ce contrôle est réalisé dans le cadre de l'article 3.5 des conditions standard de livraison et de l'article 4.6 des conditions de livraison non standard.

Accès à la prestation

Cette prestation relève de l'initiative du GRD Réseau GDS. Elle ne requiert pas de demande spécifique.

Engagement de réalisation

Visite périodique, avec un compte rendu remis au gestionnaire ou propriétaire de l'immeuble.

Options tarifaires concernées

T1 - T2 - T3.

DIAGNOSTIC DE L'INSTALLATION INTERIEURE INACTIVE DEPUIS PLUS DE 6 MOIS

Description

Lors de la remise en service d'une installation domestique existante inutilisée depuis 6 mois et plus, le GRD Réseau GDS fait établir un diagnostic par un organisme de contrôle agréé. Ce diagnostic a pour objet de dresser un état de l'installation intérieure de gaz au regard des risques pouvant compromettre la sécurité. En aucun cas il ne s'agit d'un contrôle de conformité de l'installation vis-à-vis de la réglementation en vigueur.

Ce diagnostic sera réalisé dans un délai maximal de 14 jours ouvrables après la remise en service. Suite à ce diagnostic, un rapport est établi et transmis au client et au GRD Réseau GDS.

En cas de refus de la part du client ou si une anomalie grave (de type D.G.I.) est décelée, la livraison de gaz est interrompue. Pour obtenir la remise en service de son installation, le client devra faire réaliser les travaux nécessaires puis renvoyer au GRD Réseau GDS l'attestation de réalisation de travaux dûment complétée.

Accès à la prestation

Cette prestation relève de l'initiative du GRD Réseau GDS. Elle ne requiert pas de demande spécifique.

Références réglementaires

Arrêté du 2 août 1977 modifié (article 31).

Engagement de réalisation

14 jours ouvrables après remise en service.

Options tarifaires concernées

T1 - T2 (usage domestique).

2) PRESTATIONS FACTUREES

MISE EN SERVICE SANS DEPLACEMENT

Description

Cette prestation consiste en une modification contractuelle (changement de client final et/ou rattachement au périmètre du contrat d'acheminement) portant sur le point de comptage et d'estimation, à la date demandée par le fournisseur, lors de l'arrivée d'un occupant dans un local dont l'installation est encore en service. Elle s'effectue sans déplacement d'agent.

L'index de départ est déterminé soit par un auto relevé soit par reprise de l'index de mise hors service lorsque celle-ci est concomitante à la mise en service.

Accès à la prestation

Cette prestation est demandée au GRD Réseau GDS par un fournisseur.

Engagement de réalisation

2 jours ouvrés.

Options tarifaires concernées

T1 – T2.

Code	Libellé	Prix
040101	Mise en service sans déplacement T1-T2	6,18 €

Description

Cette prestation correspond à l'un des cas suivants :

- Rattachement d'un point de comptage et d'estimation au périmètre du contrat d'acheminement d'un fournisseur lors d'une première alimentation d'une installation nouvellement raccordée,
- ou Rattachement d'un point de comptage et d'estimation au périmètre du contrat d'acheminement d'un fournisseur lors de l'arrivée d'un occupant dans un local desservi en gaz et pour lequel l'installation est hors service,
- ou Modification contractuelle (changement de client final et/ou rattachement au périmètre du contrat d'acheminement) portant sur le point de comptage et d'estimation, à la date demandée par le fournisseur, lors de l'arrivée d'un occupant dans un local dont l'installation est encore en service. Cependant, ce cas correspond dans la pratique à la détermination de l'index par relevé spécial et sera facturé conformément à l'une des rubriques suivantes : « Relevé spécial pour changement de fournisseur » ou « Relevé spécial sans changement de fournisseur ».

Prestation forfaitaire incluant le déplacement et le cas échéant la pose du compteur pour la mise en service de l'installation mais ne comprenant pas le matériel qui est loué par le GRD Réseau GDS ou fourni par le client.

Lorsque l'alimentation en gaz est coupée, la présence du client est obligatoire et il doit être en mesure de faire fonctionner un appareil d'utilisation alimenté par son installation intérieure. De plus, pour les premières mise en service, un certificat de conformité (Installation à usage d'habitation, Etablissements Recevant du Public) ou une déclaration de conformité (locaux industriels ou tertiaires autres qu'ERP) devra être remis au GRD Réseau GDS, et les travaux sur l'installation intérieure achevés au plus tard lors de la mise en service.

Accès à la prestation

Cette prestation est demandée au GRD Réseau GDS par un fournisseur.

Engagement de réalisation

T1 – T2 : 5 jours ouvrés sous réserve de présentation, le cas échéant, des certificats de conformité réglementaires.

T3 – T4 : 21 jours ouvrés et selon délais d'approvisionnement. Sous réserve de présentation le cas échéant des certificats de conformité réglementaires.

Peut faire l'objet de la prestation « Intervention Express ».

Options tarifaires concernées

Toutes

Code	Libellé	Prix
030101	Mise en service avec déplacement sans pose compteur T1-T2	18,54 €
030102	Mise en service avec déplacement avec pose compteur T1-T2	18,54 €
030103	Mise en service avec déplacement sans pose compteur T3-T4	137,27 €
030104	Mise en service avec déplacement avec pose compteur T3-T4	137,27 €

Les adaptations éventuelles du poste de livraison seront facturées en supplément.

MISE EN SERVICE POSTE DE DETENTE COMPTAGE AVEC CONVERTISSEUR DE VOLUME DE GAZ

Description

Cette prestation correspond à l'un des cas suivants :

- Rattachement d'un point de comptage et d'estimation au périmètre du contrat d'acheminement d'un fournisseur lors d'une première alimentation d'une installation nouvellement raccordée comportant un poste de détente et de comptage avec un convertisseur de volume de gaz,
- ou Rattachement d'un point de comptage et d'estimation au périmètre du contrat d'acheminement d'un fournisseur dont l'installation comportant un poste de détente et de comptage avec un convertisseur de volume de gaz est hors service,
- ou Modification contractuelle (changement de client final et/ou rattachement au périmètre du contrat d'acheminement), à la date demandée par le fournisseur, portant sur le point de comptage et d'estimation dont l'installation comportant un poste de détente et de comptage avec un convertisseur de volume de gaz est encore en service. Cependant, ce cas correspond dans la pratique à la détermination de l'index par relevé spécial et sera facturé conformément à l'une des rubriques suivantes : « relevé spécial pour changement de fournisseur » ou « relevé spécial sans changement de fournisseur ».

Cette prestation comprend le déplacement sur site ainsi que la vérification primitive du convertisseur de volume de gaz. Les opérations de mise en service du poste et de vérification primitive sur site ne sont pas forcément réalisées simultanément.

Elle ne comprend pas le matériel, qui est loué par le GRD Réseau GDS ou fourni par le client.

Accès à la prestation

Cette prestation est demandée au GRD Réseau GDS par un fournisseur.

Engagement de réalisation

21 jours ouvrés.

Options tarifaires concernées

T3 - T4.

Code	Libellé	Prix
030201	Mise en service poste de détente comptage avec convertisseur de volume de gaz avec pose compteur T3-T4	1 372,73 €
030202	Mise en service poste de détente comptage avec convertisseur de volume de gaz sans pose compteur T3-T4	1 372,73 €

MISE HORS SERVICE POUR TRAVAUX (hors installations collectives d'immeubles)**Description**

Condamnation de l'installation, ce qui implique l'interruption de livraison mais n'entraîne pas le détachement contractuel.

La dépose du compteur est à l'initiative du GRD Réseau GDS (sauf demande expresse du fournisseur ou du client).

Accès à la prestation

Cette prestation est demandée au GRD Réseau GDS par un fournisseur ou un client ayant conclu un CLD.

Engagement de réalisation

5 jours ouvrés.

Peut faire l'objet de la prestation « Intervention Express ».

Options tarifaires concernées

Toutes.

Code	Libellé	Prix
050101	Mise hors service pour travaux T1-T2	18,54 €
050103	Mise hors service pour travaux T3-T4	137,27 €

RETABLISSEMENT APRES MISE HORS SERVICE POUR TRAVAUX (hors installations collectives d'immeubles)**Description**

Rétablissement de l'alimentation en gaz suite à interruption de la livraison pour travaux (y compris travaux de remise en conformité de l'installation).

Accès à la prestation

Cette prestation est demandée au GRD Réseau GDS par un fournisseur ou un client ayant conclu un CLD.

Engagement de réalisation

5 jours ouvrés.

Peut faire l'objet de la prestation « Intervention Express ».

Options tarifaires concernées

Toutes.

Code	Libellé	Prix
050201	Rétablissement après mise hors service pour travaux T1-T2	18,54 €
050203	Rétablissement après mise hors service pour travaux T3-T4	137,27 €

MISE HORS GAZ TEMPORAIRE INSTALLATION COLLECTIVE : MISE A DISPOSITION DE LA CONDUITE POUR TRAVAUX**Description**

Mise hors gaz, par un technicien du GRD Réseau GDS, de la conduite d'immeuble et/ou de la conduite montante pour travaux.

Accès à la prestation

Cette prestation est demandée au GRD Réseau GDS par un installateur ou un propriétaire ou gestionnaire d'immeuble.

Engagement de réalisation

5 jours ouvrés.

Options tarifaires concernées

Toutes.

Code	Libellé	Prix
050300	Mise hors gaz temporaire installation collective : mise à disposition de la conduite pour travaux	Gratuit

REMISE EN GAZ INSTALLATION COLLECTIVE SUITE A TRAVAUX SUR LA CONDUITE**Description**

Remise en gaz par un technicien du GRD Réseau GDS suite à travaux sur la conduite d'immeuble et/ou la conduite montante.

Accès à la prestation

Cette prestation est demandée au GRD Réseau GDS par un installateur ou un propriétaire ou gestionnaire d'immeuble.

Engagement de réalisation

Selon délais convenus avec le demandeur.

Options tarifaires concernées

Toutes.

Code	Libellé	Prix
050400	Remise en gaz installation collective suite à travaux sur la conduite	Gratuit

INTERRUPTION DE LIVRAISON POUR IMPAYE

Description

Cette prestation comprend le déplacement, le relevé d'index et la dépose du compteur. Elle est effectuée dans le respect de la loi et en particulier le décret du 13 août 2008 et les obligations de service public.

Il incombe au GRD Réseau GDS de déployer ses meilleurs efforts pour réaliser la prestation de coupure.

Accès à la prestation

Cette prestation est demandée au GRD Réseau GDS par un fournisseur.

Engagement de réalisation

10 jours ouvrés.

Options tarifaires concernées

Toutes.

Code	Libellé	Prix
060101	Interruption de livraison pour impayé avec dépose compteur T1-T2	40,72 €
060102	Interruption de livraison pour impayé avec dépose compteur T3-T4	137,27 €

Les frais engendrés par la mise en œuvre d'une procédure judiciaire, aux fins de pouvoir réaliser l'intervention, sont facturés en sus au fournisseur.

PRISE DE REGLEMENT

Description

Cette prestation comprend le déplacement, la prise de contact avec le client s'il est présent, la demande de règlement (chèque uniquement libellé à l'ordre du fournisseur), la remise de ce règlement par le client s'il l'accepte et la transmission au fournisseur.

Le fournisseur précise dans sa demande le montant du règlement à percevoir. L'agent du GRD Réseau GDS ne négocie ni délai de paiement, ni montant du règlement avec le client.

Si le client n'accepte pas de donner un règlement correspondant au moins au montant demandé par le fournisseur, l'agent du GRD Réseau GDS effectue une interruption de livraison pour impayé. L'agent du GRD Réseau GDS pratique de la même manière si le client est absent.

Accès à la prestation

Cette prestation est demandée au GRD Réseau GDS par un fournisseur.

Engagement de réalisation

10 jours ouvrés.

Options tarifaires concernées

Toutes.

Code	Libellé	Prix
060201	Prise de règlement T1-T2	40,72 €
060202	Prise de règlement T3-T4	137,27 €

RETABLISSEMENT SUITE A INTERRUPTION DE LIVRAISON POUR IMPAYE**Description**

Intervention comprenant le déplacement, la pose du compteur et la remise en service de l'installation.

Accès à la prestation

Cette prestation est demandée au GRD Réseau GDS par un fournisseur.

Engagement de réalisation

1 jour ouvré.

Options tarifaires concernées

Toutes.

Code	Libellé	Prix
060301	Rétablissement suite à interruption de livraison pour impayé avec repose compteur T1-T2	18,54 €
060302	Rétablissement suite interruption de livraison pour impayé avec repose compteur T3-T4	137,27 €

RELEVÉ SPECIAL POUR CHANGEMENT DE FOURNISSEUR**Description**

Lorsqu'un client change de fournisseur, le nouveau fournisseur demande au GRD Réseau GDS le rattachement du point de comptage et d'estimation au périmètre de son contrat d'acheminement. Le nouveau fournisseur peut demander un relevé spécial pour initialiser le rattachement et clore le rattachement au contrat de l'ancien fournisseur. L'index relevé est mis à disposition des deux fournisseurs.

Ce relevé est réalisé systématiquement pour les clients à relève mensuelle.

Intervention incluant le déplacement et la relève.

Accès à la prestation

Cette prestation est demandée au GRD Réseau GDS par un fournisseur.

Engagement de réalisation

+/-7 jours calendaires par rapport à la date de changement demandée par le nouveau fournisseur.

Options tarifaires concernées

Toutes.

Code	Libellé	Prix
070400	Relevé spécial pour changement de fournisseur	37,39 €

Gratuit pour un point relevable à distance, lorsque aucune intervention sur le terrain ne s'avère nécessaire.

RELEVÉ SPÉCIAL SANS CHANGEMENT DE FOURNISSEUR

Description

Relevé effectué sur site hors tournée habituelle de relève.

Accès à la prestation

Cette prestation est demandée au GRD Réseau GDS par un fournisseur ou un client ayant conclu un CLD. Elle peut également relever de l'initiative du GRD Réseau GDS, notamment lorsque le client est absent lors des tournées programmées des relevés cycliques et que le dispositif de comptage n'a pas été accessible pendant au moins un an.

Engagement de réalisation

10 jours ouvrés.

Peut faire l'objet de la prestation « Intervention Express ».

Options tarifaires concernées

Toutes.

Code	Libellé	Prix
070500	Relevé spécial sans changement de fournisseur	37,39 €

Gratuit pour un point relevable à distance, lorsque aucune intervention sur le terrain ne s'avère nécessaire.

NB : Si la demande fait suite à une contestation du fournisseur ou du client, et que la relève spéciale fait apparaître une erreur imputable au GRD Réseau GDS, la prestation n'est pas facturée.

VERIFICATION INDEX DE RELEVÉ SANS DÉPLACEMENT

Description

Contrôle sans déplacement dans l'application de relève de la vraisemblance d'une donnée transmise.

Accès à la prestation

Cette prestation est demandée au GRD Réseau GDS par un fournisseur ou un client ayant conclu un CLD.

Engagement de réalisation

5 jours ouvrés.

Options tarifaires concernées

Toutes.

Code	Libellé	Prix
070600	Vérification index de relève sans déplacement	11,40 €

Si un déplacement s'avère nécessaire, la prestation « Enquête » s'applique.

NB : Si la demande fait suite à une contestation du fournisseur ou du client, et que la vérification fait apparaître une erreur imputable au GRD Réseau GDS, la prestation n'est pas facturée.

ACCES EN TEMPS REEL POUR LE CLIENT A SES CONSOMMATIONS**Description**

Possibilité offerte aux clients équipés d'un enregistreur et qui souhaitent suivre leurs consommations.
Le GRD fournit, pose et met en service le matériel de sécurité intrinsèque nécessaire, fait mettre en service la sortie recopie d'impulsions de l'enregistreur télérelevable et raccorde l'installation du client.

Accès à la prestation

Cette prestation est demandée au GRD Réseau GDS par un client ayant conclu un CLD.

Engagement de réalisation

20 jours ouvrés.

Options tarifaires concernées

T3 – T4.

Code	Libellé	Prix
070701	Accès en temps réel pour le client à ses consommations T3-T4	Sur devis

CONTROLE VISUEL DU COMPTAGE**Description**

Intervention comprenant le déplacement sur site et le contrôle visuel de fonctionnement du dispositif de comptage.

Accès à la prestation

Cette prestation est demandée au GRD Réseau GDS par un fournisseur ou un client ayant conclu un CLD.

Engagement de réalisation

5 jours ouvrés.

Options tarifaires concernées

Toutes.

Code	Libellé	Prix
080301	Contrôle visuel du comptage T1-T2	37,39 €
080302	Contrôle visuel du comptage T3-T4	95,03 €

Intervention non facturée si défaut constaté.

CONTROLE EN LABORATOIRE D'UN EQUIPEMENT DE COMPTAGE

Description

Prestation comprenant le déplacement, la dépose du compteur, la pose d'un compteur de remplacement ou exceptionnellement d'une manchette si le GRD Réseau GDS n'a pas de compteur disponible, le contrôle du compteur en laboratoire et la repose éventuelle du compteur.

Pour les compteurs propriété client, la mise à disposition d'un compteur provisoire pendant la durée du contrôle sera facturée selon la prestation « Redevance de location de compteur ».

Remarque : tout mois de location commencé sera facturé (pas de calcul prorata temporis).

Accès à la prestation

Cette prestation est demandée au GRD Réseau GDS par un fournisseur ou un client ayant conclu un CLD. Elle peut également relever de l'initiative du GRD Réseau GDS suite à un dysfonctionnement constaté.

Engagement de réalisation

Selon les délais précisés par le laboratoire agréé retenu.

Options tarifaires concernées

Toutes.

Code	Libellé	Prix
080401	Contrôle en laboratoire d'un équipement de comptage propriété GRD Réseau GDS T1-T2	170,03 €
080402	Contrôle en laboratoire d'un équipement de comptage propriété client T1-T2	248,56 €
080403	Contrôle en laboratoire d'un équipement de comptage propriété GRD Réseau GDS T3-T4	235,59 €
080404	Contrôle en laboratoire d'un équipement de comptage propriété client T3-T4	471,07 €

Intervention supportée par le GRD Réseau GDS si un défaut est constaté.

Intervention supportée par le demandeur si le compteur est dans les tolérances réglementaires.

Pour les options tarifaires T3-T4, ces montants ne prennent pas en compte les frais de laboratoire et de transport du compteur établis sur devis et facturés en sus.

Le cas échéant, les frais d'huissier sont à la charge de la partie demanderesse, quel que soit le résultat du contrôle.

Si l'appareil n'est pas conforme à la réglementation, la partie propriétaire du compteur procède ou fait procéder à ses frais à la mise en conformité.

CHANGEMENT DE COMPTEUR

Description

Changement de compteur, notamment en cas de détérioration du fait du client, incluant le déplacement, la dépose du compteur, la fourniture et la pose du nouveau compteur sans modification de calibre.

Accès à la prestation

Cette prestation est demandée au GRD Réseau GDS par un fournisseur ou un client.

Engagement de réalisation

T1 - T2 : 5 jours ouvrés.

T3 - T4 : selon disponibilités et/ou délais d'approvisionnement.

Options tarifaires concernées

Toutes.

Code	Libellé	Prix
080501	Changement de compteur T1-T2	91,35 €
080502	Changement de compteur T3-T4	Sur devis

Les adaptations éventuelles aux tubulures seront facturées en supplément.

Pour tout changement de compteur avec modification de calibre, un devis sera établi.

CHANGEMENT DE FREQUENCE DE RELEVÉ

Description

Changement de fréquence de relève à la demande du fournisseur. Les fréquences type de relève par option tarifaire sont décrites dans la prestation « Relevé cyclique ».

Cette prestation exclut le surcoût lié à la fréquence de relève supérieure à la fréquence standard, qui est facturé en sus (voir prestation « Fréquence de relève supérieure à la fréquence standard »).

Accès à la prestation

Cette prestation est demandée au GRD Réseau GDS par un fournisseur.

Engagement de réalisation

Au plus tôt, 28 jours après la demande. Eventuellement fonction des modifications techniques à réaliser.

Options tarifaires concernées

Toutes.

Code	Libellé	Prix
040301	Changement de fréquence de relève ne nécessitant pas de relevé spécial	Gratuit
040302	Changement de fréquence de relève nécessitant un relevé spécial	37,39 €

La prestation de code 040301 s'applique dans les cas suivants :

- la fréquence de relève diminue
- ou la date demandée de changement de fréquence de relève coïncide avec la date du prochain relevé cyclique
- ou pour un client à relevé semestriel, le fournisseur choisit de communiquer au GRD Réseau GDS un index auto-relevé à la date du changement de fréquence de relève.

La prestation de code 040302 s'applique dans tous les autres cas.

Remarque : les frais éventuels de mise à niveau, de changement et/ou de mise en service du matériel de comptage sont facturés en sus sur devis.

FREQUENCE DE RELEVÉ SUPERIEURE A LA FREQUENCE STANDARD

Description

Le relevé du compteur est effectué par le GRD Réseau GDS à une fréquence supérieure à la fréquence standard :

- fréquence mensuelle au lieu d'une fréquence annuelle ou semestrielle pour l'option tarifaire T2
- fréquence journalière au lieu d'une fréquence mensuelle pour l'option tarifaire T3.

Cette option est souscrite pour une durée minimale d'un an.

Accès à la prestation

Cette prestation complète la prestation « Changement de fréquence de relève ».

Engagement de réalisation

A convenir avec le client.

Options tarifaires concernées

T2 - T3.

Code	Libellé	Prix
120101	Fréquence de relève supérieure à la fréquence standard T2	16,90 € / mois
120102	Fréquence de relève supérieure à la fréquence standard T3	25,34 € / mois

CHANGEMENT DE TARIF D'ACHEMINEMENT

Description

Changement d'option tarifaire à la demande du fournisseur. Le nouveau tarif détermine la fréquence de relève, conformément à la prestation « Relevé cyclique ». Une fréquence de relève différente pourra être demandée dans le cadre de la prestation « Changement de fréquence de relève ».

Accès à la prestation

Cette prestation est demandée au GRD Réseau GDS par un fournisseur.

Engagement de réalisation

Au plus tôt, 28 jours après la demande. Eventuellement fonction des modifications techniques à réaliser.

Options tarifaires concernées

Toutes.

Code	Libellé	Prix
040401	Changement de tarif d'acheminement ne nécessitant pas de relevé spécial	Gratuit
040402	Changement de tarif d'acheminement nécessitant un relevé spécial	37,39 €

La prestation de code 040401 s'applique dans les cas suivants :

- la date demandée de changement de tarif d'acheminement coïncide avec la date du prochain relevé cyclique
- ou pour un client à relevé semestriel, si le fournisseur choisit de communiquer au GRD Réseau GDS un index auto-relevé à la date du changement de tarif d'acheminement.

La prestation de code 040402 s'applique dans tous les autres cas.

Remarques :

- les frais éventuels de mise à niveau, de changement et/ou de mise en service du matériel de comptage sont facturés en sus sur devis
- le prix n'intègre pas les éventuels compléments de prix prévu par le contrat d'acheminement.

ETUDE TECHNIQUE

Description

Etude d'un nouveau raccordement, d'une modification ou d'un déplacement d'un branchement gaz existant.

Accès à la prestation

Cette prestation est demandée au GRD Réseau GDS par un client ou un fournisseur pour le compte de son client.

Engagement de réalisation

Sur réseau existant : 10 jours ouvrés pour l'envoi du devis.

En cas d'extension réseau : 20 jours ouvrés pour l'envoi du devis.

Le devis précise le délai de réalisation des travaux après accord du client.

Options tarifaires concernées

Toutes.

Code	Libellé	Prix
090200	Etude technique	Gratuit

Le coût du raccordement, de la modification ou de déplacement du branchement est facturé sur les bases du devis remis au demandeur.

REALISATION DE RACCORDEMENT

Description

Comporte la réalisation du branchement et l'extension éventuelle pour desservir le branchement, conformément aux conditions mentionnées dans le contrat de raccordement du GRD Réseau GDS.

Sous réserve de l'obtention des autorisations administratives.

Accès à la prestation

Cette prestation est demandée au GRD Réseau GDS par un client ou un fournisseur pour le compte de son client.

Engagement de réalisation

Délai à convenir avec le client.

Options tarifaires concernées

Toutes.

Code	Libellé	Prix
090300	Réalisation de raccordement	Sur devis

CHANGEMENT DE PORTE DE COFFRET

Description

Déplacement pour remplacement de porte de coffret détériorée.

Comprend le matériel pour les coffrets courants (S 22, S 300, S 2300). Pour les autres coffrets, le matériel est facturé en sus.

Accès à la prestation

Cette prestation est demandée au GRD Réseau GDS par un fournisseur ou un client.

Engagement de réalisation

5 jours ouvrés.

Options tarifaires concernées

Toutes.

Code	Libellé	Prix
090401	Changement de porte de coffret	73,92 €

MODIFICATION OU DEPLACEMENT DE BRANCHEMENT

Description

Intervention réalisée sous réserve de l'obtention des autorisations administratives.

Accès à la prestation

Cette prestation est demandée au GRD Réseau GDS par un client ou un fournisseur pour le compte de son client.

Engagement de réalisation

Délai à convenir avec le client.

Options tarifaires concernées

Toutes.

Code	Libellé	Prix
090500	Modification ou déplacement de branchement	Sur devis

MISE HORS EXPLOITATION BRANCHEMENT

Description

Cette prestation consiste à sectionner le branchement en amont de l'organe de coupure générale.

Sous réserve de l'obtention des autorisations administratives.

Accès à la prestation

Cette prestation est demandée au GRD Réseau GDS par un client ou un tiers (bureau d'études, architecte, aménageur, entreprise de démolition...)

Engagement de réalisation

Délai à convenir avec le client.

Options tarifaires concernées

Toutes.

Code	Libellé	Prix
090600	Mise hors exploitation branchement	Sur devis

PRISE EN MAIN DU PRODUIT GAZ

Description

Information sur le produit gaz et les manœuvres susceptibles d'être réalisées par le personnel habilité du client en cas d'urgence en aval de l'organe de coupure générale.

Accès à la prestation

Cette prestation est demandée au GRD Réseau GDS par un client ayant conclu un CLD.

Engagement de réalisation

A convenir avec le client.

Options tarifaires concernées

T3 - T4.

Code	Libellé	Prix
100101	Prise en main du produit gaz T3-T4	Sur devis

SURVEILLANCE DE L'INSTALLATION INTERIEURE ENTERREE EN DOMAINE PRIVE

Description

Contrôle annuel de l'installation intérieure enterrée en domaine privé, aux fins de détecter d'éventuelles fuites de gaz, sous réserve de faisabilité par le GRD Réseau GDS.

Cette prestation fait l'objet d'un contrat liant le client et le GRD Réseau GDS.

Accès à la prestation

Cette prestation est demandée au GRD Réseau GDS par un client ayant conclu un CLD.

Engagement de réalisation

A convenir avec le client.

Options tarifaires concernées

T3 - T4.

Code	Libellé	Prix
100201	Surveillance de l'installation intérieure enterrée en domaine privé T3-T4	Sur devis

**PRESTATION DE PROTECTION CATHODIQUE DE L'INSTALLATION
INTERIEURE EN DOMAINE PRIVE**

Description

Contrôle annuel du bon fonctionnement de la connexion électrique et de la protection cathodique en domaine privé, sous réserve de faisabilité par le GRD Réseau GDS.

Cette prestation fait l'objet d'un contrat liant le client et le GRD Réseau GDS.

Accès à la prestation

Cette prestation est demandée au GRD Réseau GDS par un client ayant conclu un CLD.

Engagement de réalisation

A convenir avec le client.

Options tarifaires concernées

T3 - T4.

Code	Libellé	Prix
100301	Prestation de protection cathodique de l'installation intérieure en domaine privé T3-T4	Sur devis

INTERVENTION SUR LE POSTE DE LIVRAISON PROPRIETE CLIENT

Description

Le GRD Réseau GDS vérifie périodiquement et prend en charge les contrôles de bon fonctionnement des postes de livraison propriété des clients.

En cas de détection de problèmes sur un poste de livraison propriété client, le GRD Réseau GDS propose un devis au propriétaire pour intervenir sur le poste afin de les résoudre (réparation, remplacement de matériels, ...).

Accès à la prestation

Cette prestation est demandée au GRD Réseau GDS par un client ayant conclu un CLD.

Engagement de réalisation

A convenir avec le client.

Options tarifaires concernées

T3 - T4.

Code	Libellé	Prix
100401	Intervention sur le poste de livraison propriété client T3-T4	Sur devis

ENQUETE

Description

Déplacement, à la demande du fournisseur, pour vérifier les éléments demandés (ex : contrôle sur site de la vraisemblance d'un index, vérification du nombre et du type d'appareils fonctionnant au gaz naturel, vérification de l'adresse du client, suspicion d'inversion de compteur, suspicion de fraude,...).

Un compte-rendu est remis au fournisseur suite à l'intervention réalisée chez le client. Dans le cas où l'intervention n'a pu être réalisée au bout de la deuxième tentative pour cause d'absence du client, le compte-rendu le mentionne et la demande est clôturée.

Si cette prestation fait apparaître une erreur du fait du GRD Réseau GDS, elle ne sera pas facturée.

Accès à la prestation

Cette prestation est demandée au GRD Réseau GDS par un fournisseur.

Engagement de réalisation

20 jours ouvrés.

Options tarifaires concernées

Toutes.

Code	Libellé	Prix
110101	Enquête T1-T2	40,72 €
110102	Enquête T3-T4	95,03 €

INTERVENTION « EXPRESS »

Description

Cette prestation consiste au maintien impératif du rendez-vous demandé (hors samedi, dimanche, jour chômé ou jour férié) pour la réalisation d'une intervention nécessitant un déplacement, à une date demandée pour laquelle le planning est complet, et dans un délai inférieur ou égal à l'engagement de réalisation correspondant à l'intervention demandée.

Accès à la prestation

Cette prestation vient en complément d'une intervention nécessitant un déplacement.

Engagement de réalisation

Date impérative demandée, sous réserve de faisabilité par le GRD Réseau GDS.

Options tarifaires concernées

Toutes.

Code	Libellé	Prix
110201	Intervention « express » T1-T2	26,40 €
110202	Intervention « express » T3-T4	52,80 €

DEPLACEMENT SANS INTERVENTION

Description

Non exécution d'une intervention programmée du fait du client ou du fournisseur suite à :

- absence du client
- refus du client (de réaliser la prestation)
- pas de certificat de conformité (mise ou remise en service)
- représentant du client non habilité
- installation client non terminée (mise ou remise en service)
- test de non rotation du compteur non concluant (mise ou remise en service)
- erreur du fournisseur.

Options tarifaires concernées

Toutes.

Code	Libellé	Prix
110301	Déplacement sans intervention T1-T2	Montant de l'intervention programmée
110302	Déplacement sans intervention T3-T4	

Les frais d'un éventuel prestataire qui a été amené à se déplacer dans le cadre de l'intervention seront facturés en sus.

FRAIS DE DEDIT POUR ANNULATION TARDIVE AVANT INTERVENTION PROGRAMMEE

Description

Annulation tardive d'une intervention programmée, du fait du client ou du fournisseur.

Options tarifaires concernées

Toutes.

Code	Libellé	Prix
110400	Frais de dédit pour annulation tardive avant intervention programmée	Montant de l'intervention programmée

L'annulation est gratuite si elle intervient plus de 2 jours ouvrés avant la date programmée.

Si l'annulation intervient le jour même, ou la veille ouvrée après 12 heures, un « Déplacement sans intervention » sera facturé en lieu et place des frais de dédit pour annulation tardive.

MISE A DISPOSITION PRESSION NON STANDARD

Description

Mise à disposition du client à la bride amont du poste de livraison si le poste appartient au client, ou à la bride aval si le poste est en location, en conditions normales d'exploitation, d'une pression relative supérieure à la pression standard (cf tableaux ci après) si le réseau le permet.

L'offre n'est pas saisonnalisée, sa durée standard est de 10 ans.

Accès à la prestation

Cette prestation est demandée au GRD Réseau GDS par un client ayant conclu un CLD.

Engagement de réalisation

Délai à convenir avec le client.

Options tarifaires concernées

T3 - T4.

Code	Libellé	Prix
120200	Mise à disposition pression non standard	Selon formule

L'offre de pression, au dessus des conditions standard, se calcule comme suit :

- si CAR ≤ 5 GWh/an :
 $97,59 \text{ € HT} + k \times (1,82 \text{ € HT} \times \text{quantité annuelle en MWh/an} + 1045,30 \text{ € HT})$
- si CAR > 5 GWh/an :
 $97,59 \text{ € HT} + k \times (227,87 \text{ € HT} \times \text{capacité journalière d'acheminement souscrite en MWh/j} + 1045,30 \text{ € HT})$

Remarque : CAR = Consommation Annuelle de Référence

Les valeurs du coefficient k sont données ci-dessous :

- client desservi à partir d'un réseau MPB

Poste propriété client : pression à la bride amont du poste	1 à 1,8 bar	1,81 à 2 bar	2,01 à 2,2 bar	2,21 à 2,4 bar	2,41 à 2,6 bar	2,61 à 2,8 bar	2,81 à 3,0 bar	3,01 à 3,2 bar
Poste en location : pression à la bride aval	300 mbar à 1,1 bar	1,11 bar à 1,3 bar	1,31 bar à 1,5 bar	1,51 bar à 1,7 bar	1,71 bar à 1,9 bar	1,91 bar à 2,1 bar	2,11 bar à 2,3 bar	2,31 bar à 2,5 bar
Coefficient k	0,10	0,14	0,19	0,24	0,32	0,40	0,52	0,68

- client desservi à partir d'un réseau MPC

Poste propriété client : pression à la bride amont du poste	6,5 à 7,5 bar	7,51 à 8,5 bar	8,51 à 9,5 bar	9,51 à 10,6 bar	10,61 à 11,5 bar	11,51 à 12,5 bar	12,51 à 13,5 bar
Poste en location : pression à la bride aval	4,5 à 5,5 bar	5,51 bar à 6,5 bar	6,51 bar à 7,5 bar	7,51 bar à 8,5 bar	8,51 bar à 9,5 bar	9,51 bar à 10,5 bar	10,51 bar à 11,5 bar
Coefficient k	0,04	0,08	0,14	0,22	0,32	0,46	0,68

REDEVANCE DE LOCATION DE COMPTEUR (SEUL)

Description

Location et entretien compteur seul.

Engagement de réalisation

Compteur mis en place lors de la mise en service de l'installation du client.

Options tarifaires concernées

Toutes.

Code		Libellé			Prix
[Calibre] [Technologie]		Redevance de location de compteur seul			Voir ci-dessous
Débit maxi en m3/h	Calibre	À membrane (ou parois déformables)	À pistons rotatifs	À turbine	
16	G10	2,66 €	X	X	
25	G16	4,62 €	19,30 €	X	
40	G25	7,10 €	20,86 €	X	
65	G40	12,00 €	21,17 €	X	
100	G65	15,41 €	21,17 €	X	
160	G100	56,38 €	26,51 €	X	
250	G160	X	44,48 €	27,11 €	
400	G250	X	48,39 €	34,17 €	
650	G400	X	X	38,58 €	
1000	G650	X	X	46,91 €	

La mise à disposition des compteurs à membranes de calibre G4 et G6 est une prestation gratuite.

Au-delà : sur devis (le prix pour un même débit varie notablement selon la technologie du compteur : pistons, turbine, compteur à parois déformables).

LOCATION (OU VENTE) DE MATERIELS DE DETENTE COMPTAGE

Référence	BLOC DE DETENTE inférieur à 100 m3/h (non compris le compteur mis en location)	Pression amont (en bar)	Pression aval (en mbar)	Débit maxi en m3/h	Prix de vente (en €)	Location mensuelle (en €)
16-SL	Régulateur et gabarit compteur à membrane G10, en coffret ou borne S300	4	21 ou 300	16	298,92	3,89
25-SL	Régulateur et gabarit compteur à pistons rotatifs G16, en coffret ou borne S2300	4	21 ou 300	25	518,00	6,73
40-SL	Régulateur et gabarit compteur à pistons rotatifs G25, en coffret ou borne S300.	4	21 ou 300	40	1 699,04	22,09
65-SL	Régulateur et gabarit compteur à pistons rotatifs G40, en armoire.	4	21 ou 300	65	3 127,32	40,66

REMARQUE : autres matériels de détente (par exemple coffret enterré) : sur devis

Référence	BLOC DETENTE ET COMPTAGE SIMPLE LIGNE EN ARMOIRE égal ou supérieur à 100 m3/h	Pression amont (en bar)	Pression aval (en mbar)	Débit maxi en m3/h	Prix de vente (en €)	Location mensuelle (en €)
100-SL-PR	Bloc équipé d'un compteur à pistons rotatifs G65	4	21 ou 300	100	6 068,94	78,90
160-SL-PR	Bloc équipé d'un compteur à pistons rotatifs G100	4	21 ou 300	160	7 460,09	96,98
250-SL-TUR	Bloc équipé d'un compteur à turbine G160	4	21 ou 300	250	10 381,43	134,96
250-SL-PR	Bloc équipé d'un compteur à pistons rotatifs G160	4	21 ou 300	250	11 040,82	143,53
400-SL-TUR	Bloc équipé d'un compteur à turbine G250	4	21 ou 300	400	10 986,06	142,82
400-SL-PR	Bloc équipé d'un compteur à pistons rotatifs G250	4	21 ou 300	400	11 847,77	154,02
650-SL-TUR	Bloc équipé d'un compteur à turbine G400	4	300	650	14 151,67	183,97
1000-SL-TUR	Bloc équipé d'un compteur à turbine G650	4	300	1000	17 062,05	221,81

Référence	BLOC DETENTE ET COMPTAGE DOUBLE LIGNE EN ARMOIRE égal ou supérieur à 100 m3/h	Pression amont (en bar)	Pression aval (en mbar)	Débit maxi en m3/h	Prix de vente (en €)	Location mensuelle (en €)
250-DL-TUR	Bloc équipé d'un compteur à turbine G160	4	21 ou 300	250	16 137,24	209,78
250-DL-PR	Bloc équipé d'un compteur à pistons rotatifs G160	4	21 ou 300	250	16 812,40	218,56
400-DL-TUR	Bloc équipé d'un compteur à turbine G250	4	21 ou 300	400	16 556,26	215,23
400-DL-PR	Bloc équipé d'un compteur à pistons rotatifs G250	4	21 ou 300	400	17 447,20	226,81
650-DL-TUR	Bloc équipé d'un compteur à turbine G400	4	300	650	23 151,49	300,97
1000-DL-TUR	Bloc équipé d'un compteur à turbine G650	4	300	1000	27 259,54	354,37

REMARQUE : autres matériels de détente comptage (par exemple postes MPC/MPB) : sur devis

Référence	DISPOSITIF ADDITIONNEL AU COMPTAGE	Prix de vente (en €)	Location mensuelle (en €)
DAC-01	Télérelève simple alimentée en 230 V, en compartiment étanche.	4 069,13	52,90
DAC-02	Convertisseur T (température) muni d'une télérelève alimentée en 230 V, en compartiment étanche pour consommation comprise entre 5 GWh/an et 24 GWh/an sous réserve que la pression aval soit inférieure à 500 mbar lorsque le détendeur est à action directe, <u>ou bien</u> que la pression de livraison soit inférieure ou égal à 4 bar lorsque le régulateur est de type piloté.	6 700,17	87,10
DAC-03	Convertisseur PTZ (pression température) muni d'une télérelève alimentée en 230 V, en compartiment étanche pour consommation supérieure à 24 GWh/an <u>ou bien</u> quelle que soit la consommation si la pression de livraison est comprise entre 500 mbar et 4 bar lorsque le détendeur est à action directe, <u>ou bien</u> dès qu'il s'agit d'un comptage au fil de l'eau quelle que soit la consommation.	8 306,64	107,99

Pour les matériels loués aux clients, le GRD Réseau GDS assure :

- l'entretien,
- le dépannage,
- la réparation,
- le maintien en conformité du matériel,
- le renouvellement en fin de vie.

ANNEXE : SYNTHÈSE DES PRESTATIONS PAR FAMILLE

CODE	RUBRIQUE	PAGE
01	SECURITE	
010100	Numéro de sécurité 24h/24	9
010200	Intervention de sécurité 24h/24	10
010300	Intervention de dépannage et de réparation	10
0104	Contrôle des branchements privés en immeubles collectifs	14
010401	<i>Contrôle des branchements privés en immeubles collectifs T1-T2-T3</i>	
0105	Diagnostic de l'installation intérieure inactive depuis plus de 6 mois	15
010501	<i>Diagnostic de l'installation intérieure inactive depuis plus de 6 mois T1-T2 (usage domestique)</i>	
02	QUALITE DE L'ACHEMINEMENT	
020100	Continuité de l'acheminement et de la livraison	8
020200	Pression disponible standard	8
020300	Pouvoir calorifique	8
020400	Information sur travaux avec coupure programmée	9
03	MISE EN / HORS SERVICE AVEC DEPLACEMENT	
0301	Mise en service avec déplacement	17
030101	<i>Mise en service avec déplacement sans pose compteur T1-T2</i>	
030102	<i>Mise en service avec déplacement avec pose compteur T1-T2</i>	
030103	<i>Mise en service avec déplacement sans pose compteur T3-T4</i>	
030104	<i>Mise en service avec déplacement avec pose compteur T3-T4</i>	
0302	Mise en service poste de détente comptage avec convertisseur de volume de gaz	18
030201	<i>Mise en service poste de détente comptage avec convertisseur de volume de gaz avec pose compteur T3-T4</i>	
030202	<i>Mise en service poste de détente comptage avec convertisseur de volume de gaz sans pose compteur T3-T4</i>	
0303	Mise hors service avec détachement contractuel	13
030301	<i>Mise hors service avec détachement contractuel sans dépose compteur</i>	
030302	<i>Mise hors service avec détachement contractuel avec dépose compteur</i>	
04	GESTION CONTRACTUELLE	
0401	Mise en service sans déplacement	16
040101	<i>Mise en service sans déplacement T1-T2</i>	
040200	Changement de fournisseur sans déplacement	13
0403	Changement de fréquence de relève	26
040301	<i>Changement de fréquence de relève ne nécessitant pas de relevé spécial</i>	
	<i>Changement de fréquence de relève nécessitant un relevé spécial</i>	
040302	Changement de tarif d'acheminement	
0404	<i>Changement de tarif d'acheminement ne nécessitant pas de relevé spécial</i>	27
040401	<i>Changement de tarif d'acheminement nécessitant un relevé spécial</i>	
040402		

CODE	RUBRIQUE	PAGE
05	INTERVENTIONS POUR TRAVAUX	
0501	Mise hors service pour travaux (hors installations collectives d'immeubles)	19
050101	<i>Mise hors service pour travaux T1-T2</i>	
050103	<i>Mise hors service pour travaux T3-T4</i>	
0502	Rétablissement après mise hors service pour travaux (hors installations collectives d'immeubles)	19
050201	<i>Rétablissement après mise hors service pour travaux T1-T2</i>	
050203	<i>Rétablissement après mise hors service pour travaux T3-T4</i>	
050300	Mise hors gaz temporaire installation collective : mise à disposition de la conduite pour travaux	20
050400	Remise en gaz installation collective suite à travaux sur la conduite	20
06	INTERVENTIONS POUR IMPAYES	
0601	Interruption de livraison pour impayé	21
060101	<i>Interruption de livraison pour impayé avec dépose compteur T1-T2</i>	
060102	<i>Interruption de livraison pour impayé avec dépose compteur T3-T4</i>	
0602	Prise de règlement	21
060201	<i>Prise de règlement T1-T2</i>	
060202	<i>Prise de règlement T3-T4</i>	
0603	Rétablissement suite à interruption de livraison pour impayé	22
060301	<i>Rétablissement suite à interruption de livraison pour impayé avec repose compteur T1-T2</i>	
060302	<i>Rétablissement suite à interruption de livraison pour impayé avec repose compteur T3-T4</i>	
07	RELEVE	
070100	Relevé cyclique	12
0702	Annonce passage releveur	12
070201	<i>Annonce passage releveur T1-T2</i>	
0703	Auto relevé	12
070301	<i>Auto relevé T1-T2</i>	
070400	Relevé spécial pour changement de fournisseur	22
070500	Relevé spécial sans changement de fournisseur	23
070600	Vérification index de relève sans déplacement	23
0707	Accès en temps réel pour le client à ses consommations	24
070701	<i>Accès en temps réel pour le client à ses consommations T3-T4</i>	

CODE	RUBRIQUE	PAGE
08	VERIFICATION DES APPAREILS DE COMPTAGE	
080100	Continuité de comptage et de détente	11
080200	Vérification Périodique d'Étalonnage (VPE) des compteurs et des convertisseurs de volume de gaz	11
0803	Contrôle visuel du comptage	24
080301	<i>Contrôle visuel du comptage T1-T2</i>	
080302	<i>Contrôle visuel du comptage T3-T4</i>	
0804	Contrôle en laboratoire d'un équipement de comptage	25
080401	<i>Contrôle en laboratoire d'un équipement de comptage propriété GRD Réseau GDS T1-T2</i>	
080402	<i>Contrôle en laboratoire d'un équipement de comptage propriété client T1-T2</i>	
080403	<i>Contrôle en laboratoire d'un équipement de comptage propriété GRD Réseau GDS T3-T4</i>	
080404	<i>Contrôle en laboratoire d'un équipement de comptage propriété client T3-T4</i>	
0805	Changement de compteur	26
080501	<i>Changement de compteur T1-T2</i>	
080502	<i>Changement de compteur T3-T4</i>	
09	RACCORDEMENT	
090100	Rendez-vous téléphonique gaz	14
090200	Etude technique	28
090300	Réalisation de raccordement	28
0904	Changement de porte de coffret	29
090401	<i>Changement de porte de coffret</i>	
090500	Modification ou déplacement de branchement	29
090600	Mise hors exploitation branchement	29
10	PRESTATIONS DE SERVICE LIEES A LA LIVRAISON DE GAZ	
1001	Prise en main du produit gaz	30
100101	<i>Prise en main du produit gaz T3-T4</i>	
1002	Surveillance de l'installation intérieure enterrée en domaine privé	30
100201	<i>Surveillance de l'installation intérieure enterrée en domaine privé T3-T4</i>	
1003	Prestation de protection cathodique de l'installation intérieure en domaine privé	31
100301	<i>Prestation de protection cathodique de l'installation intérieure en domaine privé T3-T4</i>	
1004	Intervention sur le poste de livraison propriété client	31
100401	<i>Intervention sur le poste de livraison propriété client T3-T4</i>	

CODE	RUBRIQUE	PAGE
11	AUTRES PRESTATIONS A L'ACTE	
1101	Enquête	32
110101	<i>Enquête T1-T2</i>	
110102	<i>Enquête T3-T4</i>	
1102	Intervention « express »	32
110201	<i>Intervention « express » T1-T2</i>	
110202	<i>Intervention « express » T3-T4</i>	
1103	Déplacement sans intervention	33
110301	<i>Déplacement sans intervention T1-T2</i>	
110302	<i>Déplacement sans intervention T3-T4</i>	
110400	Frais de dédit pour annulation tardive avant intervention programmée	33
12	PRESTATIONS RECURRENTES	
1201	Fréquence de relève supérieure à la fréquence standard	27
120101	<i>Fréquence de relève supérieure à la fréquence standard T2</i>	
120102	<i>Fréquence de relève supérieure à la fréquence standard T3</i>	
1202	Mise à disposition pression non standard	34
120201	<i>Mise à disposition pression non standard CAR <= 5 GWh/an réseau MPB T3-T4</i>	
120202	<i>Mise à disposition pression non standard CAR > 5 GWh/an réseau MPB T3-T4</i>	
120203	<i>Mise à disposition pression non standard CAR <= 5 GWh/an réseau MPC T3-T4</i>	
120204	<i>Mise à disposition pression non standard CAR > 5 GWh/an réseau MPC T3-T4</i>	
120300	Redevance de location de compteur (seul) ⁽¹⁾	35
120400	Location (ou vente) de matériels de détente ⁽²⁾	36 - 37

⁽¹⁾ La codification est définie de la manière suivante :

<Calibre><Technologie>

La Technologie est **M** pour les compteurs à membrane, **R** pour les compteurs à piston rotatif et **T** pour les compteurs à turbine.

Exemples : G16M, G65R, G400T

⁽²⁾ Les codes utilisés sont ceux figurant dans la colonne « Référence » des différents tableaux décrivant la prestation.

Exemples : 160-SL, DAC-03